

## Dispositions générales

### **Responsabilité concernant la connaissance des détails du test**

Lors de l'inscription, le candidat reçoit par mail les détails du test (date, heure de convocation, durée de l'épreuve, lieu). Il doit être présent au minimum 15 minutes avant le début officiel du test. Il doit prendre connaissance à l'avance du lieu de convocation, afin d'anticiper le déplacement. Il lui appartient de prévoir un temps de trajet suffisant, en tenant compte d'éventuelles difficultés de circulation ou d'aléas de transport. Aucun retard ne pourra être accepté.

Seuls les candidats officiellement convoqués pour un jour précis sont autorisés à entrer dans la salle d'examen.

### **Contrôle d'identité**

Le jour du test de langue, chaque candidat doit présenter un document d'identité valable (carte d'identité, passeport, document de voyage). Seul un document original est accepté ; aucune copie n'est admise. Le permis de conduire n'est pas accepté. Les candidats qui ne peuvent pas s'identifier le jour du test ne sont pas autorisés à participer au test et ne reçoivent aucun remboursement des frais d'inscription.

### **Retard et absence non justifiée**

Tout candidat qui ne respecte pas la date ou l'heure de convocation ne peut participer au test. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés et aucun transfert vers une autre session n'est possible. En cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille), le candidat doit soumettre un justificatif officiel (p. ex. certificat médical) dans les 5 jours suivant la date du test.

L'Institut national des langues Luxembourg peut reporter l'inscription à une session ultérieure, dans une limite maximale de 6 mois à compter de la date d'inscription.

### **Abandon**

Si un candidat souhaite interrompre le test et quitter la salle, il doit en informer clairement le surveillant. Dans ce cas, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

### **Fraude**

Seuls les surveillants sont autorisés à répondre aux questions des candidats. Toute communication entre candidats pendant le test, ainsi que toute tentative d'enregistrer ou de diffuser le test, sont interdites et entraînent automatiquement l'exclusion du candidat.

### **Objets autorisés**

Le candidat ne peut apporter dans la salle d'examen que son document d'identité et éventuellement une bouteille d'eau. Tous les autres objets (convocation, stylo/crayon, sac, téléphone, portefeuille, appareils électroniques, montres, etc.) doivent être déposés dans le vestiaire avant le début du test.

## **Panne de courant ou incidents imprévus**

En cas de panne de courant, de coupure Wi-Fi ou de tout autre incident imprévu, les candidats doivent rester assis et ne pas communiquer entre eux.

La direction communiquera des mesures à prendre en fonction de l'évolution de la situation.